

France-Gujan-Mestras: Insurance services

OJ S 210/2018 31/10/2018

Contract notice**Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de Gujan-Mestras

National registration number: 21330199700010

Postal address: Hôtel de Ville, place du Général de Gaulle

Town: Gujan-Mestras

NUTS code: FRI12 Gironde

Postal code: 33470

Country: France

E-mail: correspondre@aws-france.fr

Telephone: +33 557525752

Internet address(es):Main address: <http://www.ville-gujanmestras.fr>Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.info>**I.1. Name and addresses**

Official name: Centre communal d'action sociale de Gujan-Mestras: M. Ducasse Christophe

Postal address: 76 cours de la République

Town: Gujan-Mestras

NUTS code: FRI12 Gironde

Postal code: 33470

Country: France

E-mail: achat@ville-gujanmestras.fr

Telephone: +33 557525752

Internet address(es):Main address: <http://www.ville-gujanmestras.fr>Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.info>**I.2. Information about joint procurement**

The contract involves joint procurement

I.3. CommunicationThe procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <http://www.marches-publics.info>Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <http://www.marches-publics.info>

Additional information can be obtained from another address:

Official name: Ville de Gujan-Mestras — coordonateur du groupement ville et CCAS: M. Ducasse Christophe

Postal address: Service achats-marchés, Hôtel de Ville, place du Général de Gaulle

Town: Gujan-Mestras

NUTS code: FRI12 Gironde
Postal code: 33470
Country: France
E-mail: achat@ville-gujanmestras.fr
Telephone: +33 557525752
Internet address(es):
Main address: <http://www.marches-publics.info>
Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.info>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Marché public d'assurances

II.1.2. Main CPV code

66510000 Insurance services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Procédure d'appel d'offres ouvert des art. 25, 66 à 68 du décret 2016-360 du 25.3.2016 en vue du choix du (ou des) intermédiaire(s) d'assurances (Agent général ou courtier) en charge du placement des contrats, de leur gestion et du règlement des sinistres; de la (ou des) société (s) d'assurances mutuelles ou à forme mutuelle sans intermédiaires qui couvrira(ont) les différents risques d'assurances des membres du groupement de commandes.

Catégorie de services: 6-a Services d'assurance groupement de commandes ville et le CCAS de Gujan-Mestras (art. 28 ordonnance 2015-899 du 23.7.2015).

Coordonnateur du groupement: ville de Gujan-Mestras. (modalités de fonctionnement du groupement prévues au règlement de consultation).

Lot unique: assurance risques statutaires.

Absence d'allotissement justifié par l'absence de prestations distinctes à effectuer.

Marché pluriannuel durée max. de 5 ans. Résiliation possible au 31/12 de chaque année (Cf. acte d'engagement).

Date d'effet du contrat: 1.11.2019.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

66512100 Accident insurance services, 66512200 Health insurance services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRI12 Gironde

Main site or place of performance: Ville et CCAS de Gujan-Mestras 33470 — Gujan-Mestras

II.2.4. Description of the procurement

Procédure d'appel d'offres ouvert des art. 25, 66 à 68 du décret 2016-360 du 25.3.2016 en vue du choix du (ou des) intermédiaire(s) d'assurances (Agent général ou courtier) en charge du placement des contrats, de leur gestion et du règlement des sinistres; de la (ou des) société (s) d'assurances mutuelles ou à forme mutuelle sans intermédiaires qui couvrira(ont) les différents risques d'assurances des membres du groupement de commandes.

Catégorie de services: 6-a Services d'assurance groupement de commandes ville et le CCAS de Gujan-Mestras (art. 28 ordonnance 2015-899 du 23.7.2015).

Coordonnateur du groupement: ville de Gujan-Mestras. (modalités de fonctionnement du groupement prévues au règlement de consultation).

Lot unique: assurance risques statutaires.

Absence d'allotissement justifié par l'absence de prestations distinctes à effectuer.

Marché pluriannuel durée max. de 5 ans. Résiliation possible au 31/12 de chaque année (Cf. acte d'engagement).

Date d'effet du contrat: 1.11.2019.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Nature et étendue des garanties / Weighting: 30

Quality criterion - Name: Moyens de gestion du contrat et des sinistres / Weighting: 10

Cost criterion - Name: Prix / Weighting: 60

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Start: 01/01/2019 End: 31/12/2023

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Au sens du droit communautaire, le marché pourra faire l'objet de modifications au sens des art. 139 et 140 du décret 25.3.2016.

Au sens ancien «Prestations supplémentaires ou alternatives» en droit des marchés publics français, le marché ne comporte pas de variantes imposées.

Les variantes libres ne sont pas autorisées par le Pouvoir adjudicateur au titre de la présente consultation.

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Les candidatures sont analysées en fonction des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats. Si candidature individuelle présentée pour le compte d'une société d'assurances par un intermédiaire mandataire, ce dernier devra produire l'ensemble des pièces du dossier de candidature tant pour la Société d'assurances que pour son propre compte, si le mandat dont il bénéficie s'étend à l'exécution de prestations contractuelles (telles la gestion des contrats et/ou des sinistres). Si groupement d'entreprises composé d'une (ou plusieurs) société(s) d'assurances en vue de couvrir l'entièreté de la définition des besoins, et /ou d'un (ou plusieurs) intermédiaire(s), chaque membre devra produire l'ensemble des pièces du dossier de candidature. Aucun format n'est imposé pour la transmission des informations demandées ci-dessous. Toutefois, les entreprises peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr>; le document unique de marché européen en version française, ce document est disponible gratuitement sur les sites suivants: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/Fr/Txt/Html/?uri=Celex:32016r0007&from=Fr> ou <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>.

Attention: Les candidats ne sont pas autorisés à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Les candidats peuvent réutiliser le DUME déjà utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables.

NB: les candidats prennent bien garde de présenter documents et attestations à jour. La présentation d'un document périmé équivaut à une absence de document. En application des dispositions de l'art. 50 décret 25.3.2016, tout document rédigé dans une autre langue doit être accompagné d'une traduction en français. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs autre(s) opérateur(s) sur le(s)quel(s) il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet (ces) opérateur(s) économique(s). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet (ces) opérateur(s) économique(s) pour l'exécution des marchés, le candidat produit un engagement écrit de cet (ces) opérateur(s) économique(s). En application de l'art. 53 du décret du 25.3.2016, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le Pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. Cette faculté n'est applicable que si les candidats ont indiqué dans leur dossier de candidature, toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que leur accès soit gratuit. Renseignements relatifs aux interdictions de soumissionner:

- lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants si besoin (Formulaire DC1) contenant les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise, tels que prévus à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif au marchés publics, et notamment: une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner; Les renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail,
- justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat et attestant que ce dernier n'est pas en procédure de liquidation judiciaire ou fait l'objet d'une mesure de faillite personnelle ou

d'une interdiction de gérer ou admis à la procédure de redressement judiciaire (Extrait Kbis, etc.);

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles (Formulaire Dc2 rubrique E1),
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels pertinents,
- bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat,
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,
- présentation d'une liste de références, faisant état des services similaires effectués au cours des 3 dernières années, indiquant au minimum le destinataire public ou privé, et possiblement le montant, la date et la durée d'exécution. Les références pourront éventuellement être prouvées par une attestation des destinataires ou par une déclaration de l'opérateur économique,
- certificats de qualification professionnelle du candidat, (Attestation de l'organisme pour le registre des intermédiaires en assurance (dite «Attestation ORIAS»), attestation de l'autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (dite «Attestation ACPR»), etc.).

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular professionReference to the relevant law, regulation or administrative provision:

En application des dispositions des articles L. 310-1 et suivants et L. 511-1 et suivants du code des assurances, les prestations sont réservées à des Sociétés d'assurances et/ou d'intermédiaires en assurances

III.2.2. Contract performance conditions

Sans objet

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2.

Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 04/12/2018 Local time: 16:30

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 03/04/2019

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 11/12/2018 Local time: 17:00

Place:

Séance non publique réservée au membre de la Cao

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

VI.3. Additional information

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info> — Les textes applicables sont le code des assurances, l'ordonnance n° 2015-899 du 23.7.2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360 du 25.3.2016 relatif aux marchés publics. En cas d'envoi dématérialisé prévu par l'article 39 du décret du 25.3.2016, le dossier contenant les pièces de candidature et de l'offre pourra être accessible sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur. La signature des plis au moment du dépôt de l'offre sur le profil acheteur n'est pas rendue obligatoire.

Les conditions de transmission d'une signature électronique sécurisée sont celles décrites dans le décret n° 2001-272 du 30.3.2001 relatif à la signature électronique, modifié par le décret n° 2002-535 du 18.4.2002 et l'arrêté du 15.6.2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

Le candidat a la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM) ou sur support papier dans les délais impartis mentionnés dans le présent avis. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé portant la mention lisible «Copie de sauvegarde». Elle ne sera ouverte par le pouvoir adjudicateur que dans le cas où un virus serait détecté dans les enveloppes transmises par voie électronique.

Cautionnement et garanties exigés: sans objet.

Modalités essentielles de financement et paiement: ressources propres paiement par chaque membre du groupement par mandat administratif; délai de 30 jours maximum à compter réception de demande règlement.

Taux d'intérêt applicables: art. 8 décret n° 2013-269 29.3.2013.

Taux intérêts moratoires: taux d'intérêt appliqué par la BCE pour opérations principales de refinancement, majoré de huit points.

Cotisation payable d'avance et réglée pour une période annuelle, conformément au code des assurances, révisable selon l'art. 18-v du décret du 25.3.2016.

Forme juridique de l'attributaire: prestataire individuel (société d'assurance) ou groupement d'entreprises. Ce groupement, constitué d'un (ou plusieurs) intermédiaire(s) (agent général ou courtier) et/ou d'une (ou plusieurs) société(s) d'assurances, devra être formé dès la remise des offres. Après attribution, il prendra obligatoirement la forme d'un groupement conjoint avec mandataire non solidaire. Cette forme de groupement est justifiée au regard du fait que dans le cadre des groupements solidaires, chaque cotitulaire est engagé financièrement pour le montant global du marché ou du lot et donc de l'ensemble du risque. En application des dispositions de l'article 45-v du décret du 25.3.2016, il est interdit aux candidats de présenter une offre en agissant à la fois: En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements; En qualité de membres de plusieurs groupements.

Sur les recours: l'instance chargée des procédures de recours dont les coordonnées sont données dans le présent avis est la même que celle habilitée à donner des renseignements relatifs à l'introduction desdites procédures.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Bordeaux
Postal address: 9 rue Tastet, CS 21490
Town: Bordeaux
Postal code: 33063
Country: France
E-mail: greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Telephone: +33 556993800
Fax: +33 556243903
Internet address: <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: CCIRA de Bordeaux
Postal address: 103 bis rue Belleville
Town: Bordeaux
Postal code: 33063
Country: France
E-mail: claire.gachet@direccte.gouv.fr
Telephone: +33 556692718

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

— un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique, en application des dispositions des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative. Ce recours n'est plus ouvert à compter de la signature du marché;

— un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le 31^e jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 du code de la justice administrative dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 du code de la justice administrative et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours,

- un recours en référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat, en application des dispositions de l'article L. 521-1 du code de justice administrative,
- un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation,
- un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. Pour le concurrent évincé, le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat,
- tout concurrent évincé de la conclusion du contrat est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires. Ce recours doit être exercé dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi,
- tout tiers au contrat susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

VI.5. Date of dispatch of this notice

29/10/2018